

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
19e séance
tenue le
lundi 27 octobre 1997
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- a) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (suite)
- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.19
11 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82317 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) A/52/92, A/52/112, A/52/139, A/52/153-S/1997/384, A/52/163, A/52/217-S/1997/507, A/52/284, A/52/318, A/52/432, A/52/447-S/1997/775, A/52/460)

- a) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (suite) (A/52/413, A/52/425)
- b) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 1990 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS (suite) (A/52/279, A/52/413; A/C.2/52/3)

1. M. AL-KHALIFA (Bahreïn) dit que l'adoption de l'Agenda pour le développement confirme l'importance du rôle des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social. Cependant, les efforts déployés par les Nations Unies doivent être accompagnés par ceux des pays développés et des pays en développement. Les pays développés doivent s'efforcer de créer un contexte qui aide les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, en transférant leur technologie, en éliminant les restrictions protectionnistes et les barrières tarifaires, en ouvrant leurs marchés et en transférant des capitaux aux pays en développement. Ceux-ci, pour leur part, doivent mettre en place une planification bien conçue et oeuvrer sérieusement à l'établissement de structures économiques viables.

2. Bahreïn a déployé des efforts considérables pour créer un climat favorable aux investissements étrangers afin de promouvoir ses activités économiques et de réaliser un développement durable. Pour qu'un développement mondial s'instaure, il faut que l'Organisation des Nations Unies jouent un rôle important par l'intermédiaire de ses institutions spécialisées et de leurs activités. La communauté internationale doit donc fournir à l'Organisation le soutien dont elle a besoin pour son rôle dans la construction d'un monde prospère et stable, ce qui est dans l'intérêt de tous.

3. M. AGEYEV (Kazakhstan) dit que le Kazakhstan a entrepris des réformes économiques et sociales fondamentales. La stratégie de développement que suivra le Kazakhstan jusqu'à l'an 2030 donne la priorité absolue à une croissance économique fondée sur le développement d'une économie de marché et sur un niveau élevé d'investissements étrangers. À cet égard, la délégation du Kazakhstan se félicite que l'Assemblée générale demande dans sa résolution 51/174 que continue le dialogue sur les incidences économiques et sociales de la mondialisation.

4. L'adoption récente de l'Agenda pour le développement constitue un progrès important dans l'élaboration d'un fondement théorique qui pave la voie à l'établissement d'une communauté internationale. Compte tenu de l'évolution quasiment universelle vers davantage d'ouverture et d'intégration dans le domaine économique, le Kazakhstan s'est efforcé de créer un climat favorable à la venue d'investissements et de capitaux étrangers.

5. L'Agenda pour le développement souligne également qu'une intégration et une coopération économiques régionales favorisent la croissance du marché et les possibilités d'investissement et stimulent la croissance économique. Le Kazakhstan participe activement au processus d'intégration régionale et a constitué une union avec le Kirghizistan et l'Ouzbékistan afin de créer une zone économique unifiée. Il participe aussi à l'union douanière instituée dans le cadre de la Communauté d'États indépendants. L'objectif dernier du Kazakhstan est de devenir membre à part entière des principales unions et organisations économiques mondiales.

6. M. ABDELLATIF (Égypte) dit que l'Assemblée générale devrait, durant la session en cours, conclure un accord sur la manière de promouvoir le dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement et sur le cadre dans lequel doit s'inscrire ce dialogue. Il n'est pas réaliste de continuer à rédiger des résolutions demandant l'instauration d'un tel dialogue tout en remettant constamment le dialogue à plus tard.

7. Les changements qui ont lieu dans le monde ont contribué à réduire le fossé entre pays développés et pays en développement, en ce qui concerne les politiques économiques et sociales. S'agissant des activités économiques internationales, les échanges commerciaux entre le Nord et le Sud ont augmenté. Les travaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ceux de grandes conférences mondiales récentes ont permis à la communauté internationale d'aboutir à un consensus sur plusieurs questions concernant le développement. Ce consensus pourrait devenir le point de départ d'un dialogue sur les questions de développement qui viserait à promouvoir des intérêts communs. L'Égypte souscrit donc à la relance du dialogue qui facilitera l'établissement des fondements d'une concordance de vues.

8. M. MOR (Israël) dit qu'il est essentiel pour la croissance et le développement futurs des pays les moins avancés que ceux-ci fassent l'objet de mesures de soutien internationales. Israël pratique des activités de développement et de coopération internationale depuis 1958, et a créé dans ce but une division spéciale chargée de la coopération internationale, qui est désignée par le sigle MASHAV, au sein du Ministère des affaires étrangères. MASHAV aide les pays à surmonter leurs problèmes économiques et sociaux grâce à des programmes de formation technique et au transfert de technologies adaptées aux besoins. Dans ces programmes de formation, on ne tente pas d'imposer un modèle particulier de développement, mais plutôt d'encourager les participants à trouver leur propres solutions et à les adapter aux circonstances particulières de leur pays. MASHAV organise des cours sur place, des activités de conseil à court terme et à long terme et des programmes de recherche trilatéraux; MASHAV tente de concevoir ses cours conformément aux priorités adoptées pour leur développement par les pays récipiendaires.

9. Israël réalise de tels programmes parce qu'il considère qu'en tant que pays en développement qui a considérablement progressé depuis son accession au statut d'État, il a beaucoup à partager avec d'autres pays en développement. La reprise du processus de paix au Moyen-Orient a permis d'établir et de reprendre des relations diplomatiques avec de nombreux États. Actuellement, MASHAV coopère

/...

avec 143 pays, y compris de nombreux États du Moyen-Orient, et jette ainsi un pont entre les peuples de la région.

10. À la veille du 21^e siècle, les principaux défis qui confrontent l'humanité sont la faim, la soif, la pauvreté et de considérables problèmes écologiques. Ces questions trouvent un écho dans les nouvelles orientations du programme de coopération technique d'Israël. Pour que l'aide au développement réalise son principal objectif qui est l'amélioration à long terme de la situation, il faut à la fois que les programmes soient financièrement viables et que leur appareil de gestion ait pour objectif le développement durable à tous les niveaux — le gouvernement central et l'administration locale ainsi que les entreprises publiques et privées. En outre, pour réussir un développement véritable, un pays doit disposer de ressources humaines ayant reçues une formation appropriée.

11. MASHAV, qui reste attaché à l'objectif universel de développement des ressources humaines et de renforcement des institutions, donne un rang de priorité élevé aux activités multilatérales et déploie des efforts concertés pour accroître sa collaboration avec les organisations internationales. À ce propos, Israël a signé des accords internationaux avec l'Autorité palestinienne, le Luxembourg et le Maroc concernant un projet agricole dans la Bande de Gaza; en même temps, des accords concernant des programmes de coopération pour le développement et de renforcement des institutions ont été signés entre MASHAV et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

12. M. POWLES (Nouvelle-Zélande) dit que la Nouvelle-Zélande soutien les efforts en cours pour instaurer un dialogue véritable sur la coopération internationale pour le développement entre pays en développement et pays développés. Un échange d'idées franc est d'autant plus nécessaire que le processus de mondialisation accroît l'interdépendance de toutes les nations. L'Agenda pour le développement, adopté par consensus, est le document des Nations Unies le plus complet qui traite l'ensemble des questions de développement. Il constitue une base utile sur laquelle les Nations Unies pourraient développer des opérations de développement plus efficientes et plus efficaces. La Nouvelle-Zélande s'engage à contribuer à ce que l'Agenda pour le développement aboutisse à des résultats qui satisfassent toutes les parties.

13. Cependant, il ne faut pas excéder la capacité des pays de participer de façon effective en alourdisant excessivement l'Agenda pour le développement. En fait, il faudrait réfléchir attentivement sur les meilleurs moyens de focaliser l'énergie collective de la communauté internationale. La Nouvelle-Zélande ne souhaite pas diluer l'importance du dialogue international sur le développement en épargnant la discussion de cette question dans de trop nombreuses instances où elle ne pourrait recevoir l'attention qu'elle mérite. Dans cet esprit, la Nouvelle-Zélande souhaite que les questions relatives au développement soient étudiées de façon coordonnée, ce qui donnerait un impact maximum aux discussions.

14. M. KEBEDE (Éthiopie), rappelle la résolution 50/103 de l'Assemblée générale et se déclare préoccupé de ce que les partenaires pour le développement

/...

sont loin de tenir l'engagement qu'ils ont pris de soutenir les efforts des pays les moins avancés. En fait, le rapport en pourcentage entre l'aide publique au développement (APD) fournie par les pays développés et leur produit national brut (GNP) a atteint son plus bas niveau en 1996. Le flux de ressources vers les pays les moins avancés est resté stagnant en dollars courants pendant les années 1990 et à diminué en valeur réelle. La situation n'est pas meilleure au sein du système des Nations Unies. Les fonds et programmes ne disposent pas de ressources suffisantes pour entreprendre des projets et programmes de développement dans les pays les moins avancés. Il faudrait non seulement accroître le montant global de l'APD mais encore améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide donnée aux pays les moins avancés. Des capitaux extérieurs devraient être affectés en priorité à de grands programmes d'investissement concernant l'infrastructure physique et les services sociaux dont les pays les moins avancés ont besoin pour attirer d'importants investissements privés. Les pays les moins avancés ont aussi besoin du soutien actif de donateurs autres que les donateurs traditionnels.

15. La dette extérieure des pays les moins avancés continue de freiner leur croissance et d'amoindrir les perspectives d'investissement de capitaux privés extérieurs. Des mesures d'allégement partiel de la dette n'ont pas suffi à éliminer la menace que fait peser la dette sur ces pays.

16. En ce qui concerne le commerce extérieur, la part des avantages de la mondialisation qui revient aux pays les moins avancés est insignifiante. La situation de leur commerce extérieur s'est détériorée au moment où ils ont entrepris des programmes d'ajustements structurels et des réformes de politiques générales. Les contraintes structurelles doivent être abordées de façon systématique. Par conséquent, la délégation éthiopienne accueille avec satisfaction la réunion de haut niveau sur des initiatives intégrées en faveur des pays les moins avancés, programmée pour la fin du mois d'octobre 1997. Elle considère que cette réunion fait partie d'une nouvelle initiative internationale qui a pour but d'accélérer l'intégration des pays les moins avancés dans le système de commerce mondial. La réunion devrait être suivie d'un programme approprié d'activités auquel participeraient les institutions les plus importantes, les donateurs, les gouvernements intéressés et les pays les moins avancés et qui aurait pour but d'entretenir l'impulsion donnée et de considérer, d'observer et de suivre l'application des propositions émanant de la réunion de haut niveau.

17. Le développement des pays les moins avancés est une obligation morale pour la communauté internationale, mais il nécessite un engagement et des efforts résolus des deux côtés. Étant donné que la communauté internationale et les pays les moins avancés devront entreprendre un nouvel examen du Programme d'action en l'an 2000, il est impératif que l'Assemblée générale mette en place des mesures préparatoires durant la session en cours.

18. M. AL-HAMAIMIDI (Iraq) dit qu'il faut supprimer les obstacles qui empêchent les pays en développement d'avoir accès au commerce mondial afin que ceux-ci puissent tirer profit du nouveau climat économique. En fait, la communauté internationale doit identifier des mesures permettant de corriger la

/...

situation marginale des pays en développement et d'instaurer une ère nouvelle de coopération entre pays en développement et pays développés.

19. Le dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat doit porter sur tous les aspects de l'économie mondiale. À cet égard, les pays doivent s'abstenir d'avoir recours à des méthodes politiques de coercition car les embargos et les blocus sont incompatibles avec les principes du commerce mondial et de l'OMC. En outre, ces actions peuvent infliger de graves préjudices aux pays qui entourent l'État visé. Pour que le dialogue soit vraiment fécond, il faut qu'existe une réelle volonté politique de traiter tous les secteurs, y compris le financement extérieur, la technologie et les investissements. La délégation iraquienne est satisfaite du consensus qui a donné naissance à l'Agenda pour le développement, lequel vise à la réalisation d'un partenariat économique véritable et plus efficient.

20. M. AYUBI (Afghanistan) dit que les pays les moins avancés sont placés dans une situation de plus en plus marginale vis-à-vis des processus de mondialisation et de libéralisation qui sont en train de transformer l'économie mondiale. La diminution des flux de ressources destinées au développement de ces pays, le niveau élevé de leur dette extérieure et l'amoindrissement de leur part, déjà marginale, du commerce mondial mettent sérieusement en péril la poursuite de leurs réformes internes.

21. Les ravages de la guerre, auxquels s'ajoutent des ingérences et des agressions armées de plus en plus nombreuses contre l'Afghanistan, ont eu un effet désastreux sur l'économie du pays; en conséquence, la population vit dans un état de pauvreté absolue. De plus, la présence de plus de 10 millions de mines constitue un grave obstacle au relèvement et à la reconstruction du pays. Des mesures urgentes sont nécessaires pour endiguer la crise et mettre l'Afghanistan sur la voie d'une croissance durable. La délégation afghane demande donc instamment à la communauté internationale, aux États, aux organisations internationales et aux institutions financières internationales de mettre en œuvre de manière prioritaire et urgente le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et de prendre des mesures pour répondre aux besoins et problèmes particuliers de l'Afghanistan.

22. M. CHANG BEOM CHO (République de Corée) dit que la délégation coréenne accorde une importance particulière au point 97 aa) de l'ordre du jour. Elle accueille avec satisfaction l'adoption opportune de l'Agenda pour le développement et, en particulier, l'invitation qu'il lance pour une relance du dialogue sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat. Il faut parvenir à un consensus durant la session en cours de l'Assemblée générale sur les dates, modalités et thèmes du dialogue de haut niveau demandé par la résolution 51/174 de l'Assemblée générale. Bien que la délégation coréenne considère que les suggestions du Secrétaire général A/52/425 concernant le thème du dialogue constituent une base utile de discussion, elle estime qu'il pourrait être préférable de partir d'un thème plus large, comme les défis et les occasions que présente la mondialisation. La délégation coréenne fera preuve de souplesse et elle est

/...

prête à participer aux consultations qui permettront au Président de l'Assemblée générale d'obtenir un consensus des États Membres.

23. Concernant le point 97 b) de l'ordre du jour, la délégation coréenne salue l'amélioration récente des résultats économiques obtenus par de nombreux membres du groupe des pays les moins avancés; beaucoup d'entre eux sont en train d'engager des réformes de structures et s'efforcent de jouer leur rôle dans le partenariat pour le développement. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir le relèvement encore fragile des économies des pays les moins avancés. La délégation coréenne accueille avec satisfaction la recommandation récente du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant la convocation d'une troisième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à la fin de la décennie en cours. Elle se félicite aussi de la convocation par l'Organisation mondiale du commerce d'une réunion de haut niveau sur des initiatives intégrées visant à améliorer l'accès des pays les moins avancés aux marchés internationaux.

24. La Corée fait son possible pour aider les pays les moins avancés. Elle est sur le point d'accepter l'importation préférentielle et sans droits de douane de plusieurs produits d'exportation qui ont une importance majeure pour ces pays. Depuis sa création en 1991, l'Agence coréenne de coopération internationale a alloué 22,4 % de l'aide qu'elle distribue aux pays les moins avancés et le Gouvernement coréen est en train d'étoffer le soutien pour le développement qu'elle apporte à l'Afrique, où se trouvent près des deux tiers des pays les moins avancés. La Corée est déterminée à continuer de participer activement au partenariat mondial pour le développement.

25. M. GEHLOT (Inde) dit, concernant le point 97 a) de l'ordre du jour, que l'adoption de l'Agenda pour le développement offre une occasion de stimuler les discussions sur la coopération internationale pour le développement en centrant l'attention sur la mise en oeuvre des différents schémas conçus à la suite des grandes conférences internationales qui ont eu lieu durant les années précédentes. Le dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat devrait être axé sur des thèmes qui sont à l'avant-garde des relations économiques internationales. On ne peut laisser des raisons d'organisation, ou d'autres raisons, retarder indéfiniment la relance du dialogue qui, idéalement, devrait se développer sous les auspices des Nations Unies. Les Nations Unies pourraient envisager d'autres manières d'encourager ce dialogue entre pays développés et pays en développement, par exemple, en faisant dialoguer le groupe des sept pays les plus industrialisés avec le Groupe des 77 ou le Mouvement des pays non alignés avec le Groupe au sommet pour les consultations Sud-Sud.

26. M. RESHETNYAK (Ukraine) dit que la délégation ukrainienne s'associe à la déclaration faite sur le point 97 a) de l'ordre du jour par la délégation du Luxembourg au nom de l'Union européenne et qu'elle est d'accord avec la manière de l'Union européenne d'aborder la relance prévue du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale. L'Agenda pour le développement reflète un large consensus sur une grande variété de problèmes concernant l'économie mondiale, les questions sociales et la protection de

/...

l'environnement ainsi que sur le rôle que les Nations Unies doivent jouer dans ces domaines. Par conséquent, lors de la préparation de ce dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, il importe de ne pas perdre de vue l'esprit et la lettre de l'Agenda, les conclusions de la dix-neuvième session spéciale de l'Assemblée générale, les résultats obtenus dans d'autres instances des Nations Unies traitant du développement et l'expérience acquise lors de négociations précédentes. Les institutions de Bretton Woods, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les représentants des principaux groupes de la société civile doivent participer au dialogue; les délégations devront centrer la discussion sur les questions clés qui intéressent toutes les parties.

27. Les vues et conceptions concernant les modalités et thèmes du dialogue qui figurent dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/52/425 devraient être prises en compte par le Président de l'Assemblée générale lors des consultations qu'il engagera avec les États Membres, comme l'envisage la résolution 51/174 de l'Assemblée générale.

28. M. KAPANGA (République démocratique du Congo) dit que la délégation congolaise s'associe à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh en qualité de coordonnateur du groupe des pays les moins avancés. Au moment où les pays en développement font face à des problèmes économiques sans précédent, les Nations Unies doivent s'adapter pour relever les défis du 21e siècle. La paix, la liberté et la stabilité sont indispensables au développement et aucun pays n'est en sécurité si des tensions existent quelque part dans le monde.

29. Après plus de 32 ans de dictature qui ont dévasté le Congo, le nouveau gouvernement s'efforce de rétablir l'autorité de l'État, de reconstruire les infrastructures de base et l'économie, de garantir la sécurité des individus et des biens et de protéger les libertés fondamentales. L'orateur demande instamment à la communauté internationale de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement congolais pour instaurer de nouvelles institutions démocratiques et protéger les droits de l'homme.

30. Bien que le développement doive être considéré comme un partenariat entre nations, chaque pays est responsable de son propre développement. Le Gouvernement congolais soutient la coopération régionale et la coopération Sud-Sud et estime qu'il faut accorder une attention particulière à la promotion du commerce et des investissements productifs dans le but d'obtenir le transfert de technologies modernes pertinentes. Il fera tous les efforts possibles pour améliorer ses relations bilatérales et multilatérales avec tous ses partenaires. Les Nations Unies ont un rôle clé à jouer pour aider la République démocratique du Congo à créer les conditions nécessaires à son développement durable.

31. À propos de la question des réfugiés, M. Kapanga souligne que le Gouvernement congolais n'est en rien responsable des problèmes qui continuent à causer de très lourdes pertes humaines, matérielles et écologiques et demande que soit pleinement appliquée la résolution 49/14 de l'Assemblée générale concernant l'octroi d'une assistance spéciale aux pays qui reçoivent des réfugiés du Rwanda.

/...

32. L'orateur réaffirme que la délégation congolaise soutient le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et demande que soient pleinement appliquées les dispositions particulières concernant les pays les moins avancés, y compris les décisions ministérielles de Marrakech en faveur des pays les moins avancés et des pays qui importent plus de produits alimentaires qu'ils n'en exportent. Les pays les moins avancés sont mal armés pour affronter la concurrence sur les marchés internationaux. La délégation congolaise demande instamment que soient élargis les régimes préférentiels afin d'incorporer toutes les exportations importantes des pays les moins avancés dans des accords de produit. La délégation congolaise appuie aussi la diminution ou l'élimination des droits de douanes sur les produits qui sont encore soumis à des droits élevés et demande que soit accordé un soutien accru aux efforts déployés par les pays les moins avancés pour diversifier leurs exportations et améliorer l'accès de ces exportations aux marchés.

33. La République démocratique du Congo a repris contact avec les institutions de Bretton Woods et attend avec intérêt la mise en oeuvre de mesures qui lui permettront de réaliser un développement économique durable. Elle espère que le processus de renégociation de la dette allégera suffisamment le poids de sa dette commerciale et multilatérale pour lui permettre de faire face à ses engagements extérieurs et de garantir les droits fondamentaux du peuple congolais, qui a été appauvri par des années de dictature.

34. M. ZARIE-ZARE (République islamique d'Iran) dit qu'il est temps que la communauté internationale réponde à l'espoir et à l'attente d'un nouveau partenariat mondial ayant pour but de construire un monde meilleur et plus prospère pour tous. L'adoption de l'Agenda pour le développement, qui souligne les liens qui existent entre la paix et le développement, constitue un progrès très important dans ce processus.

35. Tout le monde convient, au moins sur le plan théorique, que, pour réussir, le développement a besoin de facteurs nationaux et internationaux. Le commerce, l'accès aux marchés, le transfert de technologie et de capitaux sont considérés comme des facteurs essentiels du processus de développement durable. La communauté internationale convient aussi en principe que la coopération est indispensable au succès, mais le défi qui lui fait face actuellement consiste à traduire ces accords de principe en termes de politiques et de programmes.

36. Concernant les thèmes possibles d'un dialogue, auxquels fait allusion le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/52/425, la délégation iranienne estime que l'objectif principal de ce dialogue a toujours été de promouvoir un partenariat véritable dans le domaine macro-économique, mais de nombreux thèmes mentionnés dans ce rapport et dans des rapports précédents semblent avoir une orientation différente. La délégation iranienne considère également qu'il est préférable que le dialogue de haut niveau demandé par la résolution 51/174 de l'Assemblée générale ait lieu pendant la cinquante-deuxième session.

37. En conclusion, la délégation iranienne estime que le Secrétaire général doit jouer un rôle important en encourageant tous les pays à participer au dialogue et en facilitant leurs efforts. Ce serait une mesure concrète qui

/...

contribuerait à placer les efforts de développement au centre des activités des Nations Unies.

38. M. UPADHYAY (Népal) constate que le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés publié sous la cote A/52/279 décrit de façon réaliste la situation des pays les moins avancés et demande que soient prises des mesures internationales d'aide financière, technique et commerciale afin d'empêcher ces pays de s'enfoncer davantage dans le désespoir.

39. Le Népal est convaincu que les investissements étrangers directs ne pourront, pour quelque temps encore, remplacer l'aide publique au développement. Il attend avec intérêt des résultats positifs de la réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés qui se tient à Genève. L'orateur note que, lors d'une conférence récemment organisée par le PNUD sur le système de commerce multilatéral et les pays les moins avancés, il a été convenu que le renforcement de la capacité doit être considéré comme un domaine devant bénéficier en priorité de l'aide fournie à ces pays. Pour s'intégrer au processus de mondialisation, les pays les moins avancés doivent se doter de la capacité de se conformer aux règles, de négocier et d'affronter la concurrence.

40. Le Népal applique une politique économique libérale en coopération avec des institutions financières internationales et est en train de renforcer son attachement aux valeurs démocratiques et aux droits de l'homme. Malgré les difficultés supplémentaires que lui causent ses handicaps physiques et géographiques et ses ressources limitées, le Népal a scrupuleusement tenu ses engagements. La communauté internationale doit faire son possible pour améliorer la situation de la population des pays les moins avancés comme le Népal qui font tous les efforts possibles pour réussir.

41. M. EFFENDI (Indonésie) dit qu'il n'y a pas d'autre moyen pour renforcer la coopération et le partenariat économiques internationaux que d'instaurer un dialogue constructif fondé sur des intérêts et avantages mutuels, le partage des responsabilités et une réelle interdépendance. La délégation indonésienne est prête à discuter n'importe lequel des thèmes de dialogue proposés dans le rapport : la prévention et la gestion des crises, la recherche de la paix après les conflits, la société «peu civile»; cependant, elle estime que la question la plus importante est la nécessité de trouver la volonté politique pour traiter les enjeux essentiels du développement. Un autre élément très important d'un tel dialogue est son ouverture sur tous les aspects du problème.

42. Concernant la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, l'instauration de politiques économiques internationales reste essentielle pour soutenir les efforts déployés par ces pays pour résoudre leurs problèmes. Le dialogue est également très important pour promouvoir un esprit de partenariat.

43. En conclusion, la délégation indonésienne est prête à participer au premier dialogue sur l'impact économique et social de la mondialisation et de l'interdépendance ainsi que sur leurs conséquences quant aux politiques à suivre.

/...

44. Mme MPHUTLANE (Lesotho) dit qu'il est clair que la plupart des pays développés n'ont pas tenus les engagements pris aux termes de la Déclaration de Paris en ce qui concerne l'aide publique au développement. Quant aux pays les moins avancés, le résultat de leurs efforts a été limité par l'insuffisance des ressources financières, par leur compétence technique, leur capacité d'absorption, le nombre limité d'entrepreneurs locaux, les marchés financiers locaux, leur secteur industriel rudimentaire et leur secteur privé exigu.

45. Le Lesotho est en train d'exécuter son sixième plan national de développement et a entrepris plusieurs programmes d'ajustements structurels. Il a bénéficié du processus de table ronde des donateurs institué par le PNUD. De l'avis du Lesotho, ce forum, qui permet un dialogue entre donateurs et récipiendaires et une mobilisation des ressources, a un impact maximum.

46. Bien que les pays les moins avancés commencent à toucher les dividendes des programmes parfois douloureux d'ajustements structurels qu'ils ont mis en oeuvre, ils ont fait peu de progrès en matière de lutte contre la pauvreté. Cette situation est causée en partie par le fait que les femmes, qui jouent un rôle important dans les domaines de l'agriculture et des affaires, ne possèdent pas une capacité économique suffisante pour stimuler la croissance. Afin d'améliorer le niveau de vie dans les pays les moins avancés, les conditions suivantes doivent être satisfaites : des ressources pour le développement doivent être disponibles, la population et, en particulier les femmes, doivent avoir les moyens d'agir, la lutte contre la pauvreté doit devenir un objectif prioritaire, les règles de la mondialisation doivent favoriser davantage les pays les moins avancés et la communauté internationale doit être prête à fournir une aide d'urgence aux pays qui se trouvent dans une situation spéciale.

La séance est levée à 17 h 5.

